N° 127. Jeudi 28 Mai 1846. 17me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces,
pour un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, [illegible], derrière le Prinsegracht, [illegible]

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES: Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 27 Mai.

La chambre des lords et le bill sur les céréales.

Depuis trois mois qu'ont duré les discussions sur les mesures proposées par sir Robert Peel, le commerce anglais en général, et particulièrement celui des grains, suit avec un vif intérêt ces graves débats. On savait d'avance que les projets ministériels seraient adoptés à une forte majorité aux communes, où les menées des protectionnistes ont été déjouées par [illegible] M. Peel et lord Russell. Toute la question était [illegible] la chambre des lords, où le parti [illegible] beaucoup plus fort qu'on ne l'avait pensé [illegible] quelque égard à la majorité qui a adopté le bill dans la chambre des communes.

Le *Journal des Débats*, qui s'occupe à calculer les chances de réussite du *corn-bill* devant la pairie d'Angleterre, exprime des doutes sur son acceptation par la chambre haute. Le parti des protectionnistes, dit-il, a eu le temps de se former, il a lord Stanley pour drapeau, et l'on va même jusqu'à prétendre qu'il est parvenu à assembler les éléments d'une puissance assez forte pour composer, le cas échéant, un gouvernement ultra-*tory*.

La première lecture du bill sur les céréales a eu lieu sans opposition [illegible]. Il pourra fort bien en être de même à la seconde lecture, quoique ce second vote consacre le principe du bill. Voici comment : Lord Wellington a entre les mains un très-grand nombre de procurations qui lui assurent la majorité; car en Angleterre on peut voter par procuration (*by proxy*) à la chambre des lords [illegible] dans le projet de M. Peel. Ainsi que nous venons de le dire, dans le comité on ne peut pas voter *by proxy*; le gouvernement se verra donc réduit aux voix de ses amis présents, et les protectionnistes essayeront leurs forces. On pense que cet amendement sera adopté; mais on ne désespère pas encore [illegible] lors du vote du bill sur la régence, en [illegible] *by proxy*, le vote émis par elle en comité, et [illegible] on ne serait pas fort éloigné de faire de nouveau usage de ce moyen. Toutefois, le gouvernement a contre lui des antécédents qui le feront peut-être hésiter avant de se décider à tenter ce moyen extrême. On [illegible] lors de la discussion du bill de réforme lord Grey a [illegible] se retirer que de recourir à l'annulation du vote du [illegible] et nous ne croyons pas que le chef du cabinet actuel [illegible] décider à se servir de ce moyen extrême pour l'ac- [illegible]

Reste maintenant à savoir si le cabinet se décidera, en cas d'échec, à une dissolution des chambres, ou s'il se retirera pour faire place à un ministère *tory* pur, ayant lord Stanley pour chef. Dans tous les cas la situation est fort critique, et l'on est autorisé à croire que l'Angleterre se trouve à la veille d'une crise violente.

Le Roi a quitté ce matin, à 2 heures, cette résidence, se rendant à Weimar.

Le *Journal Officiel* publie la loi du 9 mai 1846, relative aux indemnités accordées aux victimes de l'inondation militaire en 1830. La somme allouée et à répartir entre les trois provinces du Brabant-Septentrional, de Zélande et de Limbourg, est de 600,000 florins.

Le Roi, par arrêté du 24 mai, a nommé les membres qui doivent composer la commission chargée de l'examen des candidats qui veulent être inscrits au rôle des étudiants d'une Université de l'Etat, ou à celui des Athénées d'Amsterdam ou de Deventer. Voici les noms des membres de la commission, qui sera présidée par le conseiller à la Haute Cour, Mr de Greve; MM. van Goudoever, professeur de philosophie spéculative et belles-lettres à Utrecht; J. Bosscha, professeur de cette même faculté à l'Athénée d'Amsterdam; G. J. Verdam, professeur de physique et d'histoire naturelle à Leide; C. J. Matthes, professeur de la même faculté à l'Athénée de Deventer; J. W. Elink Sterk, recteur des écoles latines à Arnhem et Th. Verwayen, recteur des écoles latines à Bréda.

M. B. Appert, de Paris, dont nous avons déjà eu occasion de signaler (dans notre numéro du [illegible] janvier 1836) le peu d'exactitude dans ses rapports touchant les prisons de notre pays, et qui ont paru dans son *Journal des prisons*, vient de faire publier, à Berlin, son *Voyage en Prusse*, qui certes aurait moins fixé l'attention des critiques si un journal allemand n'avait insinué que S. M. le roi de Prusse, par suite des observations de M. Appert, avait provisoirement fait suspendre les travaux de construction de la prison cellulaire de Berlin.

Pour détruire la fâcheuse impression que cette circonstance aurait pu faire sur l'esprit des membres de la Seconde Chambre de nos Etats-Généraux, lors de la discussion sur le projet de loi pour la révision du code pénal, et particulièrement en ce qui concerne l'emprisonnement cellulaire, M. W. H. Suringar, d'Amsterdam, s'est empressé de leur faire parvenir une brochure dans laquelle il avait signalé les notions erronées de M. Appert sur le système cellulaire, tel qu'il est généralement compris aujourd'hui, et démontré en même temps l'absurdité de son modèle de prison, nommé : *Maison de moralisation, colonie agricole et industrielle*, qu'il, dit avoir imaginé tout exprès pour l'Allemagne, mais dont on retrouve les traces dans la colonie agricole de St-Pierre, près de Marseille.

L'*Amsterdamsche Courant*, qui, dans son numéro du 20 de ce mois, reproduit en partie la brochure dont nous venons de parler, avait donné précédemment la traduction d'une réclamation remarquable du directeur du pénitentier de Werden, empruntée à un journal de Cologne (*la Gazette*), qui donne un démenti formel au récit de M. Appert touchant cet établissement. Nous reproduisons cet article, comme une confirmation des observations qui précèdent, et nous croyons superflu d'y ajouter le moindre commentaire :

« Le savant français, M. Appert, qui parcourut, l'année passée, une partie des états prussiens, a fait aussi dans la prison de cette ville, une visite *fugitive*.

» Il donne dans son *Voyage en Prusse*, publié chez Asher, à Berlin, une description de cette prison, qui non-seulement contient une multitude d'*inexactitudes* et d'*erreurs*, mais de *mensonges manifestes*, qui s'ils n'étaient promptement démentis, donneraient une fausse opinion sur la situation de nos prisons. Et puisque ce livre de M. Appert est dédié à notre souverain, et qu'il est soumis aujourd'hui aux appréciations du public, il ne m'est pas permis de voir avec indifférence qu'on discrédite la prison établie ici.

» Je déclare donc que les faits rapportés par M. Appert, soit qu'ils émanent de lui-même ou de toute autre source, sont des assertions [illegible]; et que les circonstances, telles qu'il les signale, ne se sont jamais présentées ici; et que M. le bourgmestre de Werden, dont pourtant M. Appert invoque le témoignage, a déclaré d'office, qu'elles lui sont absolument inconnues. Nul doute, au reste, que ce livre, qui contient également sur d'autres points de fausses données, sera apprécié à sa juste valeur, et qu'il offrira une nouvelle preuve qu'on ne peut guère se fier au jugement de gens qui examinent à la volée les établissements publics.

» SCHTROWSKY,
capitaine pensionné, directeur du pénitencier.

» Werden, 28 avril 1846. »

La multiplicité des intérêts commerciaux qui existent entre les Pays-Bas et la France, exige qu'ils soient représentés par l'intermédiaire d'agents actifs et expérimentés, soit pour l'importation des produits de l'industrie française dans les Pays-Bas, soit pour l'introduction en France des articles [illegible] néerlandaise. L'ouverture de la ligne [illegible] du Nord qui doit avoir lieu aux premiers jours, en [illegible] voies de communication, assure au commerce et à l'industrie de la Hollande de nouveaux débouchés plus certains et doit nécessairement établir avec Paris, point central de communication, une activité de rapports, de débouchés et de placement de produits que le commerce hollandais n'avait jamais eue jusqu'ici. Cette considération ne pouvait échapper à ce sage esprit d'entreprise qui, tout en suivant les progrès de l'époque, ne s'attache qu'aux faits positifs et certains. Nous apprenons que dans ce but une maison de commerce vient de se créer à Paris, rue *Neuve-Saint-Georges*, sous le titre d'*Agence générale des Pays-Bas*, et sous la direction de M. Van Overmeer Fisscher, où se trouveront réunis tous les documents et tous les renseignements nécessaires [illegible] d'exportation et d'importation avec la France. Cette maison a pour correspondant dans notre capitale M. [illegible] d'Amsterdam.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 28 MAI 1846.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

LE JUIF ERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

CONCLUSION.

Le Juif errant est fini. Tout est mort!

[illegible] depuis le *[illegible]* de Molière d'homicide mémoire, on n'a [illegible] pareille hécatombe de victimes. On dirait vraiment que M. Sue [illegible] dans une épizootie ou dans ce poison mortel que l'étranger [illegible] a apporté de l'Inde. La mission peu joyeuse de la critique, [illegible] le lecteur au fait des dernières scènes du roman avant de conclure, ressemblera donc au ministère de ces officiers de l'état civil, [illegible] constater les décès.

[illegible] s'en est sans doute aperçu, négligé un peu l'analyse du [illegible] pour nous attacher à examiner la valeur historique (1), philosophique et morale de la dernière partie de l'œuvre de M. Sue. [illegible] du romancier du *Constitutionnel* n'ont pas précisément [illegible] importance que celles de la grande armée, le lecteur nous [illegible] pardonné d'en avoir supprimé quelques bulletins.

Cependant il faut présenter, au moins d'une manière sommaire, l'analyse des principaux faits intervenus depuis le concile au petit pied, tenu chez la princesse de Saint-Dizier, et dans lequel M. Sue nous a montré plusieurs [illegible] plus grands crimes de compte à demi avec Rodin, et [illegible] jusqu'à manger des crucifix d'angélique; ce [illegible] romancier, si bon juge en matière de convenances, [illegible] tant de droit de censurer ceux qui les enfreignent. On sait que Rodin n'est pas mort du choléra, et que la formidable attaque que M. Sue lui a donnée n'était qu'un piége tendu à la critique, qui n'y est pas tombée [illegible] a fait entrer la résurrection de Rodin dans les éventualités [illegible] roman. Rodin poursuit donc ses manœuvres, et le combat [illegible] famille Rennepont protégée par le Juif errant et Hérodiade [illegible] par Rodin.

A l'endroit où nous en étions arrivés, il importe de ne pas l'oublier, Rodin était démasqué par mademoiselle de Cardoville et Gabriel; et, comme, pour conquérir la confiance de la première, il avait révélé, dans tous ses détails, la conspiration [illegible] contre les héritiers et l'héritage Rennepont, la partie se jouait, on peut le dire, cartes sur table. En outre, Gabriel et Adrienne de Cardoville connaissaient l'existence de leurs parentes, les deux filles du maréchal Simon, et savaient où elles étaient; tous deux connaissaient l'existence du prince Djalma, et il n'était pas difficile à Adrienne de Cardoville de se concerter avec lui, puisqu'il habitait un de ses hôtels. Ils savaient également que le négociant Hardy était leur parent et leur cohéritier. Les héritiers Rennepont étaient parfaitement au fait des trames des jésuites, sauf Couche-tout-Nu et le fabricant Hardy, absents au moment de la première réunion, rue Saint-François, et qui devaient être mis au courant de la situation par les autres intéressés. Dagobert, qui représentait Rose et Blanche, rue Saint-François, devait nécessairement leur avoir raconté, ainsi qu'à leur père le maréchal, ce qui s'était passé. Enfin, c'est M. Sue qui le dit lui-même, « Adrienne, qui songeait à réaliser, avec le concours de M. François Hardy, du prince Djalma, du maréchal Simon, de ses deux filles et de Gabriel, les magnifiques volontés de son aïeul, » devait les réunir pour résister aux jésuites. Maintenant, voici la suite du récit et le dénombrement sommaire des triomphes de Rodin.

Il attache à la personne de Couche-tout-Nu Morok, le dompteur de bêtes, qui, après l'avoir épuisé par des débauches continuelles, le tue « dans un duel au cognac; » c'est-à-dire en le défiant de boire une bouteille d'eau-de-vie d'un seul coup.

Il fait incendier la fabrique de M. Hardy, et se charge lui-même de lui apprendre la trahison de cet ami, devenu l'instrument obéissant des jésuites, qui le menacent de révéler au mari d'une femme qu'il aime la mauvaise conduite de celle-ci. Puis, quand M. Hardy, privé à la fois de sa fortune, de sa maîtresse et de son ami, est tombé dans la torpeur du désespoir, Rodin attache à sa personne le père d'Aigrigny, qui l'empoisonne d'ascétisme, et le docteur Baleinier, qui l'empoisonne d'opium, de telle manière que, sous la double influence de ce traitement, il meurt dans une convulsion extatique.

Il se débarrasse du maréchal Simon en lui persuadant que l'honneur et la reconnaissance veulent qu'il conspire pour ramener le duc de Reichstadt; et quand le maréchal est à Vienne, il profite de ce que la gouvernante des deux jeunes filles est tombée malade du choléra pour leur dépêcher la princesse de Saint-Dizier, qui leur insinue que c'est pour elles un devoir d'aller soigner la malade à l'hospice. Bien entendu qu'en s'y rendant elles sont immédiatement atteintes toutes les deux du choléra, et qu'elles en meurent.

Restent encore Djalma et Adrienne de Cardoville, et leur histoire mérite d'être racontée avec plus de détails. Après avoir tenté longtemps, en vain, de tromper Djalma sur Adrienne et Adrienne sur Djalma, Rodin, qui cherche toujours, en se rongeant les ongles et en brossant son chapeau graisseux avec son coude, un moyen de perdre ces deux jeunes gens l'un par l'autre, le rencontre par hasard en se livrant au monologue suivant : « Comment, se dit-il, venir à bout de cette *colombe* et de ce *tigre?* » Puis, après un moment de réflexion, il ajoute : « C'est singulier, en donnant le nom de *colombe* à cette roussâtre, ma pensée est ramenée à cette vieille coquine de *Sainte-Colombe.* » (Vous savez, ami lecteur, que la Sainte-Colombe est cette ancienne pourvoyeuse de débauche dont les jésuites convoitent la succession.) Quelques minutes après, Rodin, continuant à se parler à lui-même, dit avec dégoût : « Elle ressemble à la belle Adrienne, comme une bague va à un chat, un collier à un poisson. » Puis il s'écrie tout à coup : « Collier! C'est étrange, je tiens mon moyen. »

Voulez-vous maintenant savoir l'explication de ce rébus? En prononçant le mot de *collier*, Rodin a pensé à ce collier qu'une aventurière, madame de Lamothe, se fit donner par le cardinal de Rohan, fasciné, qui, dans une entrevue, la prit pour la reine; et il a été amené à la pensée d'employer un subterfuge analogue pour tromper Djalma sur Adrienne. Il demande à la Sainte-Colombe, par l'intermédiaire de Nini-Moulin, de lui fournir une courtisane rousse pour jouer cette comédie, et en même temps il écrit une lettre anonyme à Agricol, afin de [illegible] son de la Sainte-Colombe [illegible] des choses de la plus [illegible] mademoiselle de Cardoville. La courtisane rousse une fois trouvée, voici comment les choses se passent : Faringhea, l'étrangleur, affecte d'être triste, et explique sa tristesse en feignant d'être amoureux et trahi par sa maîtresse; il veut, dit-il, aller au rendez-vous qu'elle a donné et tuer son infidèle et le suborneur. Djalma, après l'avoir exhorté à abandonner ces pensées sinistres, prend le parti de l'accompagner, et, dans le trajet, Faringhea lui remet, comme pour désarmer sa propre fureur, son poignard et un flacon de poison, en ayant soin de lui en expliquer les propriétés mortelles. Arrivé dans la maison de la Sainte-Colombe, l'étrangleur s'échappe et laisse le prince enfermé dans une pièce obscure. Une vapeur, produite par une plante exhilarante de l'Inde, remplit la chambre, et jette Djalma dans une ivresse pleine d'hallucinations. Dans ce moment, une voix sort de l'épaisseur du mur et lui apprend qu'on l'a amené en ce lieu pour le détromper lui-même sur Adrienne. Aussitôt après, le prince Djalma voit paraître, à travers le double nuage produit devant ses yeux par la vapeur et dans sa tête par l'ivresse, une femme qui a les cheveux de la même couleur que ceux d'Adrienne et une mise semblable à la sienne, et il reconnaît Agricol qui entre. Alors l'Othello indien tue la jeune fille, blesse Agricol et s'élance par la porte qui se rouvre devant lui. Il est onze heures du soir, il court chez Adrienne et s'empoisonne. Avant que le poison ait produit son effet, Adrienne paraît, [illegible] elle apprend et le double crime de Djalma et le suicide qui l'a suivi, elle achève le flacon de poison, et, dit l'auteur après avoir tracé un tableau [illegible] de la tendresse des deux amants, « ils expirent dans une voluptueuse agonie. »

Le maréchal Simon pourrait encore gêner les plans de Rodin, comme héritier ascendant de ses deux filles; il le conduit chez l'abbé d'Aigrigny, et, dès que le maréchal, qui porte deux épées, est entré, il [illegible] tous deux, et ne revient que lorsque les deux adversaires, après s'être entre-percés, ont perdu la parole et le mouvement, et ne les quitte que lorsqu'ils sont morts.

Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) Historique relativement à la description du choléra.

Les nouvelles de France et d'Espagne sont aujourd'hui dépourvues d'intérêt. La chambre des députés continue la discussion du budget, et les journaux ne s'occupent que des élections prochaines.

Le *Constitutionnel* publie par anticipation le programme qui, suivant lui, doit réunir en un faisceau toutes les nuances de l'opposition. Il adjure l'opposition de se rallier à ce drapeau et de ne pas s'affaiblir par des récriminations importunes. Le résumé de son programme, c'est la dignité de la France au dehors, la sincérité du gouvernement représentatif et la guerre à la corruption électorale. Il termine ainsi son allocution :

« Le plus pressé, selon nous, c'est d'arracher à des mains indignes l'honneur et la liberté du pays; c'est d'en finir avec un système qui, s'il pouvait triompher dans les prochaines élections, ferait bientôt descendre la France au dernier rang des nations européennes. Quiconque voudra nous aider à empêcher ce malheur sera le bienvenu, et nous n'irons pas réjouir et fortifier l'ennemi commun par de sottes récriminations. Ce qu'il s'agit de constituer aujourd'hui, c'est une grande opposition nationale où puissent trouver place tous ceux qui ont encore à cœur la puissance et la moralité du pays. Si nous sommes bien informés, il y a de grandes chances pour que les vieilles querelles se taisent devant cet intérêt supérieur, et pour que l'opposition se présente ainsi au combat avec toutes ses forces réunies. »

Le *Journal des Débats* félicite le parti conservateur de ce que l'opposition se prépare à éclaircir la situation en posant à la tribune des questions nettes. Il l'engage donc à poursuivre le dessein annoncé dans ces journaux.

« Cela fera, disent les *Débats*, disparaître de plus en plus ce parti intermédiaire qui ne vit que d'équivoques et ne se complaît que dans les nuances; cela achèvera la ruine de ces opinions grises que l'on ne sait où saisir, et de cette politique de hibou qui se cache quand elle voit venir le soleil. Nous adressons donc au parti conservateur le conseil que les journaux de l'opposition adressent à leur parti. Que la question politique soit encore une fois posée et devant la chambre et devant le pays : nous ne demandons pas mieux, certains, quant à nous, que le jugement du pays viendra confirmer celui de la chambre. »

Les dernières nouvelles arrivées de Syrie ont de l'importance. Les deux mille bourses d'indemnité récemment distribuées aux chrétiens par Chékib-Effendi ont produit dans le Liban une sorte d'assoupissement, mais elles n'ont en rien diminué la profonde misère qui y règne, et qui est la conséquence des événements de l'année dernière et de l'anarchie qui pénètre peu à peu dans toutes les parties de la Montagne. La misère est telle que, chose inconnue jusqu'à ce jour en Orient, plusieurs malheureux sont morts de faim. La police n'existe pas, et les vols et les assassinats augmentent chaque jour.

Les chrétiens ont été pendant les premiers jours d'avril dans des inquiétudes mortelles. Les Druses, qui ont conservé plus de 8,000 fusils malgré le désarmement, se sont assemblés à Moktara. Les chrétiens, qui ont été entièrement dépouillés de leurs armes, se sont crus destinés à être massacrés. Heureusement, la réunion des Druses s'est dissoute. Le cheik Sayd, qui est d'ordinaire l'âme de ces rassemblements, et chez qui s'était fait l'année dernière le fameux rassemblement où s'était décidée la guerre contre les chrétiens, est arrivé à Beyrouth et s'est rendu directement chez le consul-général d'Angleterre, le colonel Rose, qui est son protecteur avoué. [illegible]

[illegible] par les *Mousquetaires de la Reine*, opéra dans lequel ne paraissent ni Mlle Planterre, ni M. Lorezzo, artistes dont l'engagement n'a point été renouvelé. Dans la prévision que ce *on dit* ne soit une vérité, nous nous empressons de signaler à l'attention du public la représentation des *Huguenots* qui a lieu demain jeudi, 28, et où les principaux rôles sont remplis par MM. Lorezzo et Renault et par Mlle Planterre. Ceux qui ont applaudi pendant deux ans Mlle Planterre et M. Renault, et pendant quatre ans M. Lorezzo, aimeront encore à payer avant leur départ un juste tribut d'applaudissement à ces trois artistes d'un talent distingué, qui, par un zèle consciencieux et par leurs efforts, se sont acquis toutes les sympathies du public.

Ce que valent les éloges et les invectives de certains journaux.

A propos d'un réquisitoire du procureur-général Dupin, dans une question portée à la cour de cassation, le *National* publie l'article suivant. Nous n'avons pas besoin de dire que ce réquisitoire flattait les opinions dont le *National* s'est constitué l'organe :

« Nous avons bien souvent, et depuis bien longtemps, entendu M. Dupin au barreau, à la tribune et sur son siége de procureur-général. Nous ne croyons pas que son talent se soit jamais déployé avec plus *de puissance, d'ampleur, de jeunesse et d'énergie*. Dans cet admirable discours, qui a duré une heure et demie, la science du jurisconsulte *s'étendait* et *grandissait en s'élevant dans les régions de l'homme d'État;* sa discussion, toujours précise et tissue des arguments les plus forts, s'animait de ces traits vifs et pénétrants qui font de la logique l'arme la plus formidable contre ceux qu'elle attaque, la plus tutélaire pour ceux qu'elle défend. D'un bout à l'autre de son réquisitoire, M. Dupin a soutenu, sans fléchir un instant, cette *verve de bon sens*, cet *entrain* de dialectique et cet art merveilleux de la parole, qui semble *créer le droit et la vérité* quand il ne fait que les servir. »

Voyons maintenant comment M. le procureur-général Dupin fut traité par le même *National*, il y a six ans, alors qu'il venait de prononcer un plaidoyer qui ne se trouvait pas autant que celui d'aujourd'hui, du goût de la presse soi-disant libérale :

« Nous avons quelquefois entendu M. Dupin parler avec confiance et entraînement. Sans jamais être *élevée*, sa parole a souvent le mérite d'un bon sens animé et d'une pétulance mordante. Il reste toujours dans un certain niveau *qui touche la terre;* ses idées, son caractère, son talent, ont le défaut et le mérite *d'une formalité personnelle et égoïste*, encadrée, si l'on me permet de le dire, entre *un code et trois gros sous*. Dans cette sphère, il comprend quelque chose; au dessus et au delà *il ne comprend rien*. C'est le petit *bourgeois taquin, grognon et frondeur, bavard comme arlequin et plus poltron que lui*. Ah! s'il s'agit de grandeur, de nobles sentiments et de courage, ne l'agacez pas; il grince comme *un rateau*, et il devient éloquent *comme une brosse*. » (*National* du 6 décembre 1840.)

Nouvelles de Portugal.

Lisbonne, 13 mai.

Par communication télégraphique reçue hier à 5 heures du soir, on sait que la Guérilla qui s'était montrée à Castello de Paiva a été complétement battue et dispersée. Le repos règne dans les districts administratifs et le colonel Ferreira, commandant la colonne d'opération espère rendre sous peu la paix et la tranquillité à la province de Mino. Le district de Bragance est tranquille aussi. Le 27 avril un parti de 30 hommes composé en grande partie d'Espagnols et de quelques malfaiteurs portugais qui s'étaient réfugiés en Espagne, avait pénétré dans le village de Cifferria faisant partie de la municipalité de Santalla. Le chef de ces partisans n'ayant pas accédé à l'intimation qui lui fut faite de rendre les armes, les habitants du village, unis à ceux de Villarcino, forcèrent ces bandits à rétrograder sur la frontière, où, après une légère escarmouche avec les carabiniers royaux, ils furent obligés de [illegible] de Aveiro, de Castello Branco, d'Evora, de Beja, de Leiria, de Santarem et de Coimbre s'accordent à dire que la tranquillité la plus complète règne dans leurs districts respectifs. Le gouverneur de Braga annonce, en date du 7 courant, que la colonne du lieutenant-colonel Sa Carneiro était entrée la veille dans cette ville : que celle du lieutenant-colonel Taborda s'était rendue à Barcellos, et que celle du lieutenant-colonel Barroo stationnait le 6 à Pise de Regalados, de retour de Los Arcos. Le gouverneur de Braga dit, en outre, que les corps de partisans sont poursuivis sans relâche, et que quelques-uns de leurs chefs, tombés au pouvoir de la troupe sont à la disposition des autorités pour être jugés en conseil de guerre. On écrit d'Oporto, en date du 9, que deux officiers de la garde municipale de ce district eurent la faiblesse d'ordonner au petit détachement qu'ils commandaient au pont d'Amarante de mettre bas les armes à l'approche d'un corps de partisans qui se présentait à eux. Mais les soldats, furieux de cet acte de lâcheté, brisèrent leurs armes pour ne pas les rendre aux factieux; la plupart de ces soldats sont arrivés à Oporto, et les deux officiers allaient être jugés par un conseil de guerre.

Nouvelles des Indes.

Les nouvelles de l'Inde arrivées par le courrier du 15 avril ont fort peu d'intérêt : elles se réduisent aux faits suivants :

Le gouverneur-général de l'Inde avait repassé le Sutledge à Loudianah le 23 mars. Le lendemain il avait reçu en grand *Derbar* (audience publique) les chefs sikhs protégés. Celui de Pastialah avait été complimenté sur sa fidélité durant les derniers événements. Quelques autres, notamment celui de Dibind, en avaient été quittes pour une réprimande. Enfin le seul Rajah de Lodwa devait être dépossédé en punition de sa trahison.

Le commandant en chef avait à son tour quitté Lahore le 22 mars avec la majeure partie de l'armée d'invasion.

Goulab-Sing, après avoir accompagné le gouverneur-général jusqu'à Amritsir, était parti pour Jamou, emmenant avec lui son corps d'armée de montagnards.

Lahore était tranquille, mais on n'était pas sans inquiétude pour l'avenir du gouvernement de la Reine Chauda : cette princesse et son ministre Lal-Sing étaient l'objet de l'exécration publique, qui paraissait n'attendre pour éclater que la dispersion des forces anglaises. On craignait que la garnison laissée dans la capitale, sous le commandement de sir John Littler, ne fût compromise dans une insurrection qui aurait pour but de massacrer la reine et son favori.

La famine et le choléra continuaient à désoler les provinces occidentales de l'Inde anglaise. Le choléra avait enlevé 5,000 personnes dans le seul arrondissement de [illegible].

Nouvelles et faits divers.

Lors de l'affreux incendie qui eut lieu à La Haye en décembre 1845 et où trois personnes perdirent la vie, nous avons fait mention du dévouement de M. Salmon qui, au péril de sa vie, parvint à arracher Mlle Eckhardt du milieu des flammes. Nous apprenons que cette dame vient de faire remettre à M. Salmon, comme un signe de sa reconnaissance, un fort beau présent, accompagné d'une lettre des plus honorables et des plus flatteuses.

— Des troubles très-graves ont eu lieu à Elbeuf vendredi dernier. Un des principaux manufacturiers de cette ville, M. Félix Arnoux, renvoya quelques ouvrières qui travaillaient accidentellement chez lui; ces femmes attribuèrent cette mesure à l'emploi d'une machine nouvelle d'invention anglaise, dite *tricuse*, et pouvant faire le service de quelques ouvrières. Les femmes renvoyées s'émurent, celles qui restaient crurent que la machine leur retirerait aussi leur ouvrage, et toutes, unies bientôt dans un même sentiment de colère, jetèrent dans la fabrique une vive agitation. Les ouvriers s'allièrent à elles, et alors le mouvement devint général. Un rassemblement de plus de quatre mille personnes, hommes et [illegible] ce. La brigade de gendarmerie, la garde nationale à pied et à cheval prirent les armes. Des secours furent demandés à Rouen. M. Guillerhart, procureur du roi, M. Censier, son substitut, M. Boné, juge d'instruction, et le commandant de la gendarmerie se rendirent à Elbeuf. Malgré leurs paroles conciliantes, l'exaspération ne cessa pas. Les ouvriers s'armèrent de pierres; ils brisèrent les vitres de la manufacture de M. Arnoux; puis leur fureur sauvage se porta sur les gendarmes et les gardes nationaux. Ils renversèrent un mur en construction, en détachèrent les briques et les moellons, et les jetèrent sur les gendarmes et les gardes nationaux. Trente gardes nationaux et quelques gendarmes ont été blessés. Un brigadier de gendarmerie nommé Dubose, chargé d'une mission pressée, traversait en courant le rassemblement; il fut assailli à coups de pierres. Cependant,

---

M. Sue, qui, avec une magnificence que Molière aurait appelée médicale, prodigue le meurtre et le suicide en homme à qui ils ne coûtent rien, a, en outre, on le sait, fait dévorer Goliath par la multitude enragée qui assiége le parvis Notre-Dame au temps du choléra; il a fait précipiter la reine Bacchanal par les croisées, tuer le père du maréchal Simon dans l'incendie de la fabrique, par le [illegible]; enfin il fait mordre Morok par ses molosses et le fait mourir enragé. Quand cette agréable diversité de meurtres a déblayé la scène, Rodin se prépare à se rendre en la rue Saint-François, le jour fixé; mais, avant de s'y rendre, il va entendre la messe. Au moment où il sort, Faringhea, l'ex-étrangleur indien, qui a quitté le culte de la déesse de Bohwanie pour le christianisme tel que les jésuites l'enseignent, et qui s'est fait affilier à la compagnie de Jésus, parce qu'il lui reconnaît une homicide supériorité sur la secte des étrangleurs, empoisonne, sur un ordre venu de Rome, l'ambitieux Rodin lui-même en lui donnant de l'eau bénite. Rodin, qui ne sent pas encore les effets du poison, court à la rue Saint-François. Au lieu de [illegible] dans la salle où il avait été reçu le 13 février, le juif Samuel le force de monter au étage supérieur. Rodin, qui commence à ressentir l'influence du poison, y arrive enfin; le gardien de la maison de la rue Saint-François en homme qui prend de temps à autre sa stalle au théâtre de la Porte-Saint-Martin et qui a vu *Lucrèce Borgia*, [illegible] ce qu'on appelle, en style de mélodrame, un tableau.

[illegible] cercueils, contenant Couche-tout-Nu, M. Hardy, Rose et Blanche, Adrienne de Cardoville et Djalma, s'offrent aux regards du jésuite qui, [illegible] avec assez peu de cérémonie cette combinaison scénique de Samuel, [illegible] ces six cadavres en corrompant à prix d'or les fossoyeurs, fait remarquer que ces figures de Curtius le dispensent d'apporter les extraits mortuaires des six cohéritiers de Gabriel. Alors le juif compte, devant le jésuite [illegible], les valeurs, qui sont presque toutes en papier; M. Sue a soin de nous indiquer combien en billets de la banque de France, combien en jouissances des [illegible], combien en annuités de la ville de Paris, et l'on conçoit cette [illegible] dans un roman où tous les événements qui se succèdent sont [illegible] tous les ressorts si naturels. Mais, après avoir compté les [illegible] douze millions en valeurs de portefeuille, le malin juif, par le [illegible], y met le feu. Rodin se tord, devant cet incendie de millions, [illegible] du désespoir et dans les tortures du poison. Il s'aperçoit [illegible] de mourir, qu'il est empoisonné; il ne doute pas que l'ordre de [illegible] de Rome, et n'ait été envoyé par un cardinal [illegible].

Comme il est de règle dans les mélodrames que les personnages se retrouvent au tableau final, Faringhea entre au moment de la mort de Rodin, et se trouvant face à face avec les six cercueils des Rennepont, il déclare qu'il est jésuite, ce qui est consolant pour la compagnie, qui [illegible], dans les *Sept Péchés capitaux*, l'ancien étrangleur [illegible] la papauté au lieu et place de Rodin, qui était déjà général des jé[illegible] pape quand une partie du sacré collège l'a fait [illegible] déposer sa plume homicide, comme parle [illegible] de Diomède, rend la princesse de Saint-Dizier [illegible], qui ne devaient [illegible]

pourtant, selon la légende, mourir qu'au jugement dernier, et dont la mort est l'emblème de l'émancipation des classes laborieuses.

Et le combat finit faute de combattants.

C'est vraiment heureux qu'il finisse! Un peu plus, il empiétait sur les droits de cette tragédie dont il est parlé dans *Gil Blas*, et qui ne contenait pas moins de trois cents personnages qui tous mouraient au dénoûment. Faut-il l'avouer? nous avons même craint un moment que le romancier et le journal se mettant de la partie, pour compléter cette boucherie romantique, nous n'eussions la triste mission de vous faire part de la mort de M. Sue et du *Constitutionnel*.

La question d'art, qui a été l'objet de notre étude au commencement de l'ouvrage de M. Sue, se présente naturellement de nouveau à notre attention, maintenant que nous sommes arrivés à la fin du *Juif errant*. Quelle est la valeur intellectuelle de ce livre, abstraction faite de toutes les considérations religieuses et morales? Cette seconde partie, qui contient la campagne de Rodin contre les héritiers Rennepont, est-elle de nature à changer ou à modifier le jugement que nous avons porté sur la première, consacrée à retracer la campagne de l'abbé marquis d'Aigrigny dans la même affaire, qu'on pourrait appeler à bon droit la guerre de succession?

Prenons d'abord l'avis du *Constitutionnel* ou celui de M. Sue, ce qui est tout un, car le journal ou le romancier ont bien voulu, sous le titre de résumé, nous fournir, sur le livre, une opinion toute faite qu'il ne tiendrait qu'à nous d'adopter.

M. Sue et le *Constitutionnel* se donnent la peine de nous apprendre que le *Juif errant* est une œuvre hors ligne, sans objet de comparaison dans la littérature actuelle, sans précédent dans le passé; ce qui équivaut à dire qu'il ne ressemble à rien; appréciation qui commence à se rapprocher un peu de notre opinion. Ne songez pas à nommer, à côté de l'auteur de ce livre, Richardson, Walter Scott, Jean-Jacques Rousseau, Fielding, Le Sage, Cervantès, qui ne s'occupaient que de l'étude de l'homme! « M. Sue (c'est le *Constitutionnel* qui nous l'apprend) a ouvert de nouveaux horizons au roman, qui s'inspire, grâce à lui, des phénomènes généraux de la vie sociale, cherche à en étudier les lois, à en signaler les désordres et les tristes iniquités. Il n'a pas de devancier dans la voie large et progressive où il marche. » Cet holocauste de renommées ne suffit pas encore à l'appétit franc et prononcé de cette vanité goulue; il faut encore lui servir la gloire de Rabelais, celle de Montesquieu et celle de Voltaire, qui faisaient, on veut bien l'avouer, « de la comédie de mœurs généralisées, » mais sans faire, comme l'illustre M. Sue, « de la critique sociale proprement dite. »

Voilà ce que pense le *Constitutionnel* de M. Sue, à moins que M. Sue ne se soit chargé, ce qui n'est pas sans exemple dans l'école littéraire à laquelle il appartient, de tenir lui-même l'encensoir, afin d'être plus sûr de bien mesurer la dose d'encens. Les romanciers qui se sont bornés à peindre le spectacle de la vie humaine, comme Le Sage, Fielding, Richardson, [illegible], ceux qui ont jeté un ridicule philosophique sur les travers de la société, comme Voltaire, Montesquieu et Rabelais, lui viennent jusqu'au coude. Massillon disait : « Dieu seul est grand; » il s'était trompé, il n'y a de vraiment grand que M. Sue.

Il ne faut point prendre trop au sérieux ces vanteries de poëte, dont le type a été trouvé, il y a bien longtemps, par Molière; M. Sue aura beau faire, nous le défions d'aller [illegible]; il ne faut pas non plus s'émouvoir plus que de raison de ces manières d'éditeur, dont le master Puff de Sheridan avait révélé l'efficacité longtemps avant que le *Constitutionnel* parût. Il a toujours été permis aux marchands de vanter leur marchandise; le *Constitutionnel* est donc tout à fait dans son droit quand il cherche à achalander la sienne. Il a acheté, comme chacun sait, M. Sue, avec non-seulement tout l'esprit qu'il a, mais tout celui qu'il a l'intention d'avoir pendant un laps de dix années. C'est une grosse affaire, et il importe de la bien lancer. Quoi d'étonnant qu'on pousse à la hausse d'une valeur, qu'il s'agisse d'une mine de houille ou d'une mine de romans, quand on a tous les coupons dans la main?

Nous nous permettrons cependant de ne pas suivre le *Constitutionnel* sur ce terrain, et cela, pour deux raisons que nous allons dire. Il y a une grande différence entre la critique et les affaires; or, Dieu merci, nous n'avons pas la part la plus mince, le coupon le plus insignifiant, dans l'entreprise d'exploitation romantique que le *Constitutionnel* a soumissionnée, et peu nous importe que l'action Sue soit en souffrance ou en faveur sur le marché, de sorte que nous avons le droit d'apprécier à leur juste valeur les produits que le *Constitutionnel* est obligé de vanter pour leur donner cours. En second lieu, il n'y a aucune comparaison à établir entre les écrivains du dix-huitième siècle, qui, quels que fussent leurs principes, avaient du moins des principes arrêtés, et écrivaient pour faire prévaloir des idées, et ceux des écrivains du dix-neuvième siècle qui ont mis leur fécondité, plus ou moins heureuse, au service des journaux qui ont besoin d'avoir beaucoup d'abonnés pour avoir beaucoup d'annonces, de sorte qu'ils ont consenti à faire de la littérature une enseigne dont tout le mérite est d'achalander des boutiques de publicité. Si une partie des idées des écrivains du dix-huitième siècle sont contraires aux nôtres, du moins nous honorons en eux un culte qui a toujours quelque chose de grand et de beau, le culte des idées; nous admirons le talent désintéressé consacré à faire prévaloir des convictions, et un sentiment élevé de la littérature, qui est la recherche du beau, par opposition avec le commerce, qui est la recherche de l'utile. Nous croirions donc manquer à Voltaire et à Montesquieu, et même à Rabelais, si nous les nommions à propos de M. Sue. Ces sortes de rapprochements peuvent trouver place dans un prospectus qui souffre tout, mais la critique se couvrirait d'un ineffaçable ridicule, si elle entreprenait de discuter, contre le *Constitutionnel*, les éléments d'un aussi étrange parallèle.

Nous devons donc nous contenter d'examiner la valeur intrinsèque du livre de M. Sue, sans le comparer à aucun livre, attendu qu'il ne ressemble à rien, comme le reconnaît le *Constitutionnel* avec une rare ingénuité.

A M. Sue, qui promettait de nous donner le spectacle intéressant de Rodin touchant le clavier des passions humaines, et faisant assez habilement

quoique grièvement blessé, il allait se dégager, quand un bâton, qui lui fut lancé dans les jambes, le fit trébucher et tomber dans le ruisseau. Dubosc, atteint d'une blessure extrêmement dangereuse au-dessus de l'œil, [illegible] fut relevé, grâce à l'intervention d'un certain nombre de spectateurs, au nombre desquels se trouvaient des ouvriers; on le transporta dans une maison voisine, où tous les soins lui furent aussitôt prodigués. Dubosq avait déjà été blessé au moment où il délivrait un garde national.

Maîtres du terrain, les perturbateurs envahirent la manufacture de M. Arnoux. Ils mirent en pièces les meubles du rez-de-chaussée. Des gardes nationaux, le procureur du roi et le juge d'instruction s'étaient réfugiés dans une partie de l'établissement. Pour arriver à eux, les ouvriers enfoncèrent plusieurs portes, le danger devenait imminent quand les secours attendus de Rouen arrivèrent enfin. La troupe fut placée en bataille, les armes furent chargées en présence des perturbateurs, qui, effrayés par cette démonstration, se dispersèrent tout-à-coup. — L'ordre n'a pas tardé à être rétabli.

Une trentaine d'arrestations ont été faites. La justice instruit.

— Le *Lloyd* anglais a reçu de son agent à Gibraltar, la note suivante :

« Le brick anglais *Ruth*, de Scarborough, capitaine Newham, allant de Messine à Saint-Pétersbourg, a été attaqué, le 30 avril dernier, par trois ou quatre pirogues armées, au large du Riff, sur la côte barbaresque. Le capitaine et l'équipage n'espérant pas pouvoir se défendre, ont abandonné le navire pour sauver leur vie; le cap des Trois Forçats étant à cinq ou six lieues dans l'est sud-est. On suppose que les pirates auront jeté le navire à la côte pour pouvoir le piller.

»L'agent du Lloyd à Gibraltar a adressé ses plaintes au plus ancien officier de S. M. B. dans la baie, ainsi qu'au consul anglais à Tanger, et le brick de guerre le *Fantôme* a été immédiatement dépêché sur la côte du Riff.

»Les navires [illegible] dans de semblables circonstances, de se tenir sur leur garde en approchant de cette partie de la côte africaine connue sous le nom du Riff, jusqu'aux établissements espagnols de déportation du Peñon de Gomero, Albucemas et Melilla, dont le dernier est par 3° longitude ouest, près des frontières de l'Algérie. »

— M. le comte de Bogusz déclare dans la *Gazette de Spener* que la pétition adressée par lui à S. M. l'empereur d'Autriche relativement à l'assassinat de ses parents par des paysans galliciens a été publiée dans les journaux à son insu.

Il déclare, en outre, qu'un article de la *Gazette de Spener* où il est dit que S. Exc. le lieutenant-feldmaréchal comte de Castiglione lui avait fait des reproches sur ce qu'il avait pris le deuil de ses parents, est entièrement controuvé et faux. M. le comte de Castiglione a montré, au contraire, à M. le comte de Bogusz tous les égards qu'on doit au malheur.

M. le ministre résident d'Autriche près la république de Cracovie n'a décliné son intervention dans cette affaire auprès du gouvernement autrichien que par des motifs de compétence; il a, au reste, aussi témoigné à M. de Bogusz tous ses regrets au sujet des malheurs qui ont atteint sa famille.

M. le comte de Bogusz déclare également fausse l'assertion contenue dans ledit article de la *Gazette de Spener*, savoir que la censure n'avait pas permis l'impression [illegible] pour le service funèbre célébré en l'honneur des victimes; M. le comte de Bogusz dit qu'il n'a jamais eu l'intention de faire imprimer des cartes d'invitation.

— A l'une des dernières représentations de l'Opéra, au moment où M. Thiers entrait dans sa loge d'avant-scène et prenait place, les deux candélabres à trois branches, qui brillent à côté de sa loge, s'éteignirent. Alors un feu roulant de quolibets plus ou moins constitutionnels se fit entendre. « Est-ce que son astre pâlit? — Comment pâlit? — Vous voyez bien qu'il s'éclipse. — C'est M. Guizot qui vient encore une fois de se placer devant son soleil. » Pour prouver qu'il est partisan des lumières, M. Thiers donna un ordre et on ne tarda pas à rallumer le gaz. Mais les deux tiers seulement des becs répondirent à la provocation de la bougie allumée. Il en résulta [illegible] une lueur trompeuse que des méchants appelèrent aussi- [illegible]

[illegible] de la Loire :

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le navire *Marie-Mathilde*, de notre port, n'avait pu opérer à Tamatave (Madagascar), par suite des dispositions hostiles des Ovas; l'armateur, M. A. Viot vient de recevoir par le *Louis* une lettre du capitaine Rousteau qui lui donne des détails que nous reproduisons ici.

« Les premiers jours de mon arrivée, les Ovas me permirent d'échanger quelques lettres avec M. Delastelle, qui est, comme vous le savez, l'associé de mon affréteur, et qui me donnait l'espoir d'obtenir de la reine l'autorisation de charger; mais le sixième jour toute communication cessa, ce que j'attribuai à l'arrivée d'un navire anglais, la *Marie-Laure*, de Maurice, qui vint mouiller près de moi. La présence de ces deux navires parut inquiéter les naturels; aussi, dans le but de nous intimider, firent-ils de fréquentes démonstrations de leurs forces, en défilant devant nous au nombre d'environ mille hommes et en plaçant un millier d'autres sur les diverses batteries.

»Cette parade nous amusa un peu, mais bientôt un horrible spectacle vint produire sur nous la plus douloureuse impression. Les Ovas nous présentèrent les têtes de seize Français tués dans le malheureux débarquement dont vous avez eu connaissance et les rangèrent piquées sur des gaules, en face du navire.

»A la vue des têtes de nos infortunés compatriotes, mon équipage ressentit une indignation mêlée d'une assez vive inquiétude pour sa sûreté personnelle; mais bientôt mes encouragements leur eurent remonté le moral, et ils me jurèrent, en cas d'attaque, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Au reste, je m'étais concerté avec le capitaine du navire anglais, et il avait été convenu que, le cas l'exigeant, les deux équipages, formant environ 60 hommes, se réuniraient sur la *Marie-Mathilde* pour repousser les agressions des Ovas.

»Il n'en fut rien heureusement, et le douzième jour de mon arrivée en rade, qui finissait la planche convenue, ne recevant aucune nouvelle de M. Delastelle, je me fis donner l'ordre d'appareiller par l'agent de l'affréteur qui était à bord, et le 1er février je me mis sous voiles pour Bourbon, où j'arrivai le 5. »

— On écrit de Rome, 14 mai :

Hier est décédé, après une longue maladie, à l'âge de 65 ans, M. le baron van den Steen de Jehay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique près les cours de Rome et de Florence.

—On a découvert près de Civita-Vecchia et de Tolfa de riches mines de fer; elles suffiront avec celles de Terni à approvisionner de fers le pays, de sorte qu'il ne sera plus nécessaire d'en tirer de l'île d'Elbe. Près de Tolfa se trouvent également les grandes mines d'alun, si renommées, ainsi que des carrières de marbres et des couches de plomb, mêlé d'argent, qui sont autant de trésors que l'on devrait exploiter dans l'intérêt du pays, si le gouvernement savait les apprécier.

— Le journal de New-York, *the Weekly-Herald*, du 18 avril, publie une lettre du consul des Etats-Unis à Puerto-Cabello (république de Venezuela) au secrétaire de l'Institut national américain à Washington. Cette lettre donne une description accompagnée d'un fac-simile des dessins hiéroglyphiques gravés sur un rocher qui se trouve près de la route entre Puerto-Cabello et Valencia. Aucune tradition locale ni espagnole, ni indienne, ne donne l'explication de cette écriture idéographique; mais, quant à son ancienneté, elle est prouvée, entre autres, par cette circonstance que la partie inférieure du roc sur laquelle se trouve une partie de ces inscriptions, est enterrée à un pied sous le niveau du sol environnant. Cela n'a pu être produit que par l'exhaussement graduel du sol, et a dû exiger un long espace de temps. Les hiéroglyphes présentent quelque analogie avec ceux qui ont été découverts dans le Mexique et le Yucatan. La découverte a été faite par un jeune docteur français résidant dans le pays, mais dont on ne donne point le nom.

VARIÉTÉS.

LES FEMMES DU CAIRE

SCÈNES DE LA VIE ÉPYPTIENNE.

(*Suite.* — Voir notre nº d'hier.)

VI. — UNE AVENTURE AU BESESTAIN.

Nous chevauchions ainsi, le peintre et moi, suivis d'un âne qui portait le daguerréotype, machine compliquée et fragile qu'il s'agissait d'établir quelque part de manière à nous faire honneur. Après la rue que j'ai décrite, on rencontre un passage couvert en planches, où le commerce européen étale ses produits les plus brillants. C'est une sorte de bazar où se termine le quartier franc. Nous tournons à droite, puis à gauche, au milieu d'une foule toujours croissante; nous suivons une longue rue très-irrégulière, qui offre à la curiosité, de loin en loin, des mosquées, des fontaines, un couvent de derviches, et tout un bazar de quincaillerie et de porcelaine anglaise. Puis, après mille détours, la voie devient plus silencieuse, plus poudreuse, plus déserte; les mosquées tombent en ruine, les maisons s'écroulent çà et là, le bruit et le tumulte ne se reproduisent plus que sous la forme d'une bande de chiens criards, acharnés après nos ânes, et poursuivant surtout nos affreux vêtements noirs d'Europe. Heureusement, nous passons sous une porte, nous changeons de quartier, et ces animaux s'arrêtent en grognant aux limites extrêmes de leurs possessions. On sait déjà que toute la ville est partagée en cinquante-trois quartiers entourés de murailles, dont plusieurs appartiennent aux nations cophte, grecque, turque, juive et française. Les chiens eux-mêmes, qui pullulent en paix dans la ville sans appartenir à personne, reconnaissent ces divisions, et ne se hasarderaient pas au-delà sans danger. Une nouvelle escorte canine remplace bientôt celle qui nous a quittés, et nous conduit jusqu'aux *casins* situés sur le bord d'un canal qui traverse le Caire, et qu'on appelle le *Calish*.

Nous voici dans une sorte de faubourg séparé par le canal des autres parties de la ville; des cafés ou casinos nombreux bordent la rive intérieure, tandis que l'autre présente un assez large boulevard égayé de quelques palmiers poudreux. L'eau du canal est verte et quelque peu stagnante; mais une longue suite de berceaux et de treillages festonnés de vignes et de lianes, servant d'arrière-salle aux cafés, présente un coup d'œil des plus riants, tandis que l'eau plate qui les cerne reflète avec amour les costumes bigarrés des fumeurs. Les flacons d'huile des lustres s'allument aux seuls feux du jour, les narguilés de cristal jettent des éclairs, et la liqueur ambrée nage dans les tasses légères que des noirs distribuent avec leurs coquetiers de filigrane dorée.

Après une courte station à l'un de ces cafés, nous nous transportons sur l'autre rive du Calish, et nous installons sur des piquets l'appareil où le dieu du jour s'exerce si agréablement au métier de paysagiste. Une mosquée en ruine au minaret curieusement sculpté, un palmier svelte s'élançant d'une touffe de lentisques, c'est, avec tout le reste, de quoi composer un tableau digne de Marilhat. Mon compagnon est dans le ravissement, et, pendant que le soleil travaille sur ses plaques fraîchement polies, je crois pouvoir entamer une conversation instructive en lui faisant au crayon des demandes auxquelles son infirmité ne l'empêche pas de répondre de vive voix.

— Ne vous mariez pas, s'écrie-t-il, et surtout ne prenez point le turban. Que vous demande-t-on? D'avoir une femme chez vous. La belle affaire! J'en fais venir tant que je veux. Ces marchandes d'oranges en tunique bleue, avec leurs bracelets et leurs colliers d'argent, sont fort belles. Elles ont exactement la forme des statues égyptiennes, la poitrine développée, les épaules et les bras superbes, la hanche peu saillante, la jambe fine et sèche. C'est de l'archéologie : il ne leur manque qu'une coiffure à la tête d'épervier, des bandelettes autour du corps, et une croix ansée à la main pour représenter Isis ou Athor.

— Mais vous oubliez, dis-je, que je ne suis point artiste, et, d'ailleurs, ces femmes ont des maris ou des familles. Elles sont voilées; comment deviner si elles sont belles? Je ne sais encore qu'un seul mot d'arabe. Comment les persuader?

— La galanterie est sévèrement défendue au Caire, mais l'amour n'est interdit nulle part. Vous rencontrez une femme dont la démarche, dont la taille, dont la grace à draper ses vêtements, dont quelque chose qui se dérange dans le voile ou dans la coiffure indique la jeunesse ou l'envie de paraître aimable. Suivez-la seulement, et, si elle vous regarde en face au moment où elle ne se croira pas remarquée de la foule, prenez le chemin de votre maison, elle vous suivra. En fait de femmes, il ne faut se fier qu'à soi-même. Les drogmans vous adresseraient mal. Il faut payer de votre personne, c'est plus sûr.

Mais, au fait, me disais-je en quittant le peintre et le laissant à son œuvre, entouré d'une foule respectueuse qui le croyait occupé d'opérations magiques, — pourquoi donc aurais-je renoncé à plaire? Les femmes sont voilées, mais je ne le suis pas. Mon teint d'Européen peut avoir quelque charme dans le pays.

---

jouer des ressorts moraux pour écarter les héritiers Rennepont, nous avions dit : « Prenez garde, vous ne savez pas à quoi vous vous engagez. Vous échouerez dans cette tâche, elle est trop ardue et trop difficile, ces fils déliés se briseront dans vos mains. »

Lorsque M. Sue a retiré de la scène son Rodin frappé du choléra, il était déjà embarrassé, et il ne reléguait son héros sur le second plan du tableau que parce qu'il ne pouvait le maintenir sur le premier. Nous lui avons dit alors : « Si vous le tuez, vous montrerez votre impuissance; si vous le faites vivre, votre impuissance paraîtra mieux encore; car ce n'est qu'en sortant des bornes du possible, et en admettant l'absurde comme réel, que vous réussirez à atteindre votre but. »

On peut voir maintenant si nos prévisions nous avaient trompé. Comme œuvre d'art, la première partie du *Juif errant* était très-inférieure aux *Mystères de Paris*, déjà si imparfaits au point de vue littéraire; comme œuvre d'art, la seconde partie du *Juif errant* est infiniment inférieure à la première. Le talent de l'auteur ne s'y montre que par de rares et rapides éclairs qui deviennent de moins en moins fréquents à mesure qu'on approche de la fin. C'est une décadence continue qui aboutit enfin à une [illegible] que nous ne pouvons [illegible] autre nom [illegible] de tous les personnages qui ont joué un rôle dans le roman, à cette exécution en masse que M. Sue a prise pour un dénoûment. Qui ne voit que cette [illegible] de meurtres et de suicides est un aveu d'impuissance? Que fait [illegible]? Il en use avec ses personnages comme les enfants avec les [illegible] qu'ils brisent lorsqu'ils ne savent pas s'en servir. Ce n'est pas par [illegible] qu'ils meurent, c'est à cause de l'inhabileté de M. Sue.

Dans les œuvres d'art, nous l'avons dit, il y a une vérité relative, qui est la vraisemblance. Il ne suffit pas que l'auteur du roman tue, de sa propre autorité, les personnages qu'il a créés; il faut que l'on voie bien que ce qui arrive dans le roman devait arriver, et qu'il y ait des rapports logiques entre les causes et les conséquences. Eh bien! tout le développement de cette seconde partie est dominé par une invraisemblance énorme qui détruit [illegible]. La famille du Juif errant est avertie; elle connaît ses adversaires, [illegible] elle sait qu'il y a une conspiration ourdie pour la dépouiller de la succession, et que Rodin est le chef de cette conspiration : la plupart de ses membres ont des rapports entre eux; ces rapports doivent se généraliser, car Gabriel et mademoiselle de Cardoville savent les noms de tous les cohéritiers. [illegible] ne songe à avertir les autres; Gabriel qui renonce, par point d'honneur, à sa part, et qui connaît si bien Rodin et d'Aigrigny, qu'il conseille à Samuel de brûler les deux cent douze millions en billets, plutôt que de les leur livrer, n'éclaire point ses parents! Mademoiselle de Cardoville imite son exemple; elle ne met ni le prince Djalma ni les deux filles du maréchal Simon en garde contre les piéges dont ils sont entourés. Le docteur Baleinier, la princesse de Saint-Dizier, d'Aigrigny, enfin Rodin, le conducteur de toutes les manœuvres, dont le signalement devrait être communiqué de proche en proche, peuvent agir sans que leurs mines soient éventées.

Non-seulement cela n'est pas probable, mais cela n'est pas possible. Tous les héritiers Rennepont ont l'air de servir de compères à Rodin pour l'aider à les exterminer. Ils ressemblent à ces oiseaux qui sont dressés à tomber morts dès qu'un petit canon chargé à poudre, et auquel un canonnier emplumé comme eux a mis le feu, fait entendre la détonation inoffensive. M. Sue, qui répète à chaque instant que Rodin est un habile homme, lui rend la partie trop facile; et Figaro déploie cent fois plus d'habileté pour duper Bartholo, et Sbrigani pour mettre en fuite M. de Pourceaugnac, que Rodin n'a besoin d'en montrer contre une famille imbécile, dont chaque membre vient mordre à l'hameçon aussitôt que l'hameçon lui est présenté.

Une seconde observation s'offre naturellement à l'esprit : dans la donnée du livre, la lutte s'ouvre entre la compagnie de Jésus, qui veut détruire la famille Rennepont, et le Juif errant, qui la protége. Folle ou raisonnable, c'est l'idée mère du livre. Dans la seconde partie, l'auteur paraît avoir complétement oublié cette donnée. Non-seulement les héritiers du Juif errant s'abandonnent les uns les autres, mais il les abandonne lui-même. Couche-tout-Nu, les deux filles du maréchal Simon, le négociant Hardy, Adrienne de Cardoville, Djalma, meurent sans que le Juif errant ou sa suppléante Hérodiade essayent de les secourir.

M. Sue est donc ici en contradiction formelle avec la donnée de son livre; il ne suit pas la loi que lui-même a faite, il change le plan de son édifice quand il est déjà bâti à moitié, ce qui est une faute capitale contre les règles de l'art. Si déjà, dans la première partie, le Juif errant ne remplissait qu'un rôle très-secondaire, dans la seconde partie il ne remplit plus aucun rôle. Enfin il meurt au dénoûment, ce qui est en désaccord avec la légende, d'après laquelle le Juif errant doit vivre jusqu'au jugement dernier; et sa mort est le signal de l'émancipation des classes laborieuses punies de l'inhumanité de l'ancien artisan de Jérusalem envers Jésus-Christ; ce qui est absurde, car avant l'avénement du christianisme les artisans étaient encore plus malheureux qu'ils ne l'ont été après. Ainsi, pour faire prévaloir Rodin, il a fallu que l'auteur empêchât les héritiers Rennepont de suivre les lois du plus simple bon sens, et le héros *in partibus* de son ouvrage d'accomplir la mission qu'il lui a lui-même donnée; ce qui prouve la pauvreté des combinaisons de Rodin, et la stérilité d'invention de M. Sue.

Si vous descendez aux détails, vous allez trouver à chaque pas d'autres fautes contre l'art.

L'auteur s'était engagé à ne plus employer ces moyens brutaux et matériels qu'il avait fait blâmer par Rodin dans la campagne de l'abbé marquis d'Aigrigny. Mais quoi de plus matériel et de plus brutal au monde que l'incendie de la fabrique du négociant Hardy? Quoi! dans un temps où les prêtres n'osaient pas se montrer en soutane dans les rues de Paris, et où M. de Montalivet adressait aux évêques ces mandements impérieux datés du [illegible] de l'instruction publique, qui ne sont pas sans quelque analogie avec les notes du [illegible] de M. Sue sur monseigneur l'archevêque de Lyon; dans un temps où l'émeute démolissait l'archevêché et faisait le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, le plus habile des jésuites aurait commis l'imprudence insigne de faire incendier une fabrique à la porte de Paris? Il n'aurait pas craint que l'enquête ne le compromît lui et sa compagnie, une enquête dirigée par les tribunaux, qui ont si peu de sympathie pour la compagnie de Jésus?

Comment admettre aussi que le docteur Baleinier, qui a eu des affaires avec la justice à l'occasion de la séquestration d'Adrienne de Cardoville, consente à hâter, par des doses immodérées d'opium, la mort de M. Hardy? et que devient encore ici la promesse de M. Sue de ne plus employer de moyens matériels?

En examinant tous les ressorts que M. Sue met en jeu par les mains de Rodin pour perdre la famille Rennepont, nous trouverions à présenter au nom de l'art des remarques analogues.

Voyez, par exemple, la pauvreté de la combinaison qu'il met en usage pour se débarrasser de Rose et de Blanche. Il faut d'abord admettre que le père du maréchal Simon, dont la haute raison serait une ressource pour ses petites-filles, ait été tué à point nommé pour Rodin, par une pierre lancée au hasard; il faut admettre que le maréchal Simon perde à moitié son intelligence et qu'il puisse croire, ce qui est absurde, que son père, qui est républicain, lui a conseillé en mourant de conspirer pour ramener le duc de Reichstadt; il faut admettre que Dagobert, qui sait que les deux jeunes filles sont en butte à mille périls, surtout du côté de personnes se présentant sous des prétextes de piété, puisqu'elles ont pour ennemis les jésuites, laisse pénétrer auprès d'elles une dame de charité qu'il ne connaît pas; il faut admettre que les deux jeunes filles suivent l'avis de cette inconnue, et, pour que madame de Saint-Dizier leur soit inconnue, il faut admettre qu'Adrienne de Cardoville et Gabriel ne leur aient jamais dépeint cette détestable femme; il faut enfin admettre que toutes deux, en se présentant à l'hospice, soient immédiatement atteintes du choléra.

Ces circonstances, toutes improbables, quelques-unes inadmissibles, sont nécessaires au succès de Rodin. Ce n'est donc pas lui, c'est réellement M. Sue qui tue Rose et Blanche, contre toutes les lois de la vraisemblance, parce qu'il faut pour les besoins de son plan qu'elles meurent.

Nous en dirons autant du prince Djalma et d'Adrienne de Cardoville, et c'est ici que vous allez voir paraître tout ce qu'il y a de superficiel et de mal combiné dans les machines qu'emploie M. Sue. C'est, selon lui, le hasard qui a fait naître dans l'esprit de Rodin le plan qui décide la perte de ces deux jeunes gens, et ce hasard est amené par un calembour et un proverbe trivial qui, en raison de l'association des idées, suggèrent à l'ancien *socius* de l'abbé d'Aigrigny la machination qui devient fatale à Djalma et à Adrienne. Il donne dérisoirement à cette dernière le nom de *colombe*; en prononçant ce mot, il vient à se rappeler la Sainte-Colombe, et comme l'image de la belle Adrienne et celle de l'ancienne concurrente de la mère Ponisse ne peuvent être rapprochées sans ridicule, il ajoute que ces deux personnes vont ensemble *comme une bague va à un chat et un collier à un poisson*; ce qui le conduit à songer au collier extorqué au cardinal de Rohan par la ressemblance de la comtesse de Lamothe avec la reine, souvenir qui éveille en lui la pensée de tromper de même Djalma, en lui présentant une fausse Adrienne.

Il y a à tout cela un léger obstacle : c'est que, pour justifier ce dénoûment, il faut admettre que Rodin ait étudié le français à l'école des ro-

Je passerais en France pour un cavalier médiocre, mais au Caire je deviens un aimable enfant du Nord. Ce costume franc, qui ameute les chiens, me vaut du moins d'être remarqué ; c'est beaucoup.

En effet, j'étais rentré dans les rues populeuses, et je fendais la foule étonnée de voir un Franc à pied et sans guide dans la partie arabe de la ville. Je m'arrêtais aux portes des boutiques et des ateliers, examinant tout d'un air de flânerie inoffensive qui ne m'attirait que des sourires. On se disait : — Il a perdu son drogman, il manque peut-être d'argent pour prendre un âne ; — on plaignait l'étranger fourvoyé dans l'immense cohue des bazars, dans le labyrinthe des rues. Moi, je m'étais arrêté à regarder trois forgerons au travail qui semblaient des hommes de cuivre. Ils chantaient une chanson arabe dont le rhythme les guidait dans les coups successifs qu'ils donnaient à des pièces de métal qu'un enfant apportait tour à tour sur l'enclume. Je frémissais en songeant que, si l'un d'eux eût manqué la mesure d'un demi-temps, l'enfant aurait eu la main broyée. Deux femmes s'étaient arrêtées derrière moi et riaient de ma curiosité. Je me retourne, et je vois bien à leur mantille de taffetas noir, à leur pardessus de levantine verte, qu'elles n'appartenaient pas à la classe des marchandes d'oranges du Mousky. Je m'élance au devant d'elles, mais elles baissent leur voile et s'échappent. Je les suis, et j'arrive bientôt dans une longue rue entrecoupée de riches bazars qui traverse toute la ville. Nous nous engageons sous une voûte à l'aspect grandiose, formée de charpentes sculptées d'une style antique, où le vernis et la dorure rehaussent mille détails d'arabesques splendides. C'est là peut-être le *besestain* des Circassiens où s'est passée l'histoire racontée par le marchand cophte au sultan de Casgar. Me voilà en pleines *Mille et une Nuits*. Que ne suis-je un des jeunes marchands auxquels les deux dames font déployer leurs étoffes, ainsi que faisait la fille de l'émir devant la boutique de Bedreddin ! Je leur dirais comme le jeune homme de Bagdad : « Laissez-moi voir votre visage pour prix de cette étoffe à fleurs d'or, et je me trouverai payé avec usure ! » Mais elles dédaignent les soieries de Beyrouth, les étoffes brochées de Damas, les *mandilles* de Brousse, que chaque vendeur étale à l'envi. Il n'y a point là de boutiques ; ce sont de simples étalages dont les rayons s'élèvent jusqu'à la voûte, surmontés d'une enseigne couverte de lettres et d'attributs dorés. Le marchand, les jambes croisées, fume sa longue pipe ou son narguilé sur une estrade étroite, et les femmes passent ainsi de marchand en marchand, se contentant, après avoir fait tout déployer chez l'un, de passer à l'autre, en saluant d'un regard dédaigneux.

Mes belles rieuses veulent absolument des étoffes de Constantinople. Constantinople donne la mode au Caire. On leur fait voir d'affreuses mousselines imprimées en criant : *Istambolda* (c'est de Stamboul) ! Elles poussent des cris d'admiration. Les femmes sont les mêmes partout.

Je m'approche d'un air de connaisseur ; je soulève le coin d'une étoffe jaune, à ramages lie de vin, et je m'écrie *Tayeb* (cela est beau) ! Mon observation paraît plaire ; c'est à ce choix qu'on s'arrête. Le marchand aune avec une sorte de demi-mètre qui [illegible]

Pour le coup, il me semble bien que l'une des jeunes dames m'a regardé en face ; d'ailleurs, leur marche incertaine, les rires qu'elles étouffent en se retournant et me voyant les suivre, la mantille noire (*habbarah*) soulevée de temps en temps pour laisser voir un masque blanc, signe d'une classe supérieure, enfin toutes ces allures indécises que prend au bal de l'Opéra un domino qui veut vous séduire, semblent m'indiquer qu'on n'a pas envers moi des sentiments bien farouches. Le moment paraît donc venu de passer devant et de prendre le chemin de mon logis, mais le moyen de le retrouver ? Au Caire, les rues n'ont point de noms, les maisons pas de numéros, et chaque quartier, ceint de murs, est en lui-même un labyrinthe des plus complets. Il y a dix impasses pour une rue qui aboutit. Dans le doute, je suivais toujours. Nous quittons les bazars pleins de tumulte et de lumière, où tout reluit et papillote, où le luxe des étalages fait contraste au grand caractère d'architecture et de splendeur des principales mosquées, peintes de bandes horizontales jaunes et rouges ; voici maintenant des passages voûtés, des rues étroites et sombres, où surplombent les cages de fenêtres en charpente, comme dans nos rues du moyen-âge. La fraîcheur de ces voies presque souterraines est un refuge aux ardeurs du soleil d'Egypte, et donne à la population beaucoup des avantages d'une latitude tempérée. Cela explique la blancheur mate qu'un grand nombre de femmes conservent sous leur voile, car beaucoup d'entre elles n'ont jamais quitté la ville que pour aller se réjouir sous les ombrages de Schoubrah.

Mais que penser de tant de tours et détours qu'on me fait faire ? Me fuit-on en réalité, ou se guide-t-on, tout en me précédant, sur ma marche aventureuse ? Nous entrons pourtant dans une rue que j'ai traversée la veille, et que je reconnais surtout à l'odeur charmante que répandent les fleurs jaunes d'un arbousier. Cet arbre aimé du soleil projette au-dessus du mûr ses branches revêtues de houppes parfumées. Une fontaine basse forme encoignure, fondation pieuse destinée à désaltérer les animaux errants. Voici une maison de belle apparence, décorée d'ornements sculptés dans le plâtre ; — l'une des dames introduit dans la porte une de ces clés rustiques dont j'ai déjà l'expérience. Je m'élance à leur suite dans le couloir sombre, sans balancer, sans réfléchir, et me voilà dans une cour vaste et silencieuse, entourée de galeries, dominée par les mille dentelures des *moucharabys*.

(*La suite à demain.*)

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi, 28 *mai* 1846, 7e *représentation supplémentaire.*
Pour l'avant dernière représentation de l'année Théâtrale.

Les Huguenots.

grand opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe, musique de G. Meyerbeer.
M. Jouard étant parti, M. Bernard remplira le rôle de *St-Bris*.
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

Amsterdam et Hambourg.

Le service se fait par les deux grands bateaux ***Willem de Eerste*** et ***Beurs van Amsterdam***.

DEPARTS :

d'*Amsterdam*, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.
de *Hambourg*, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }

Cours des Fonds Publics.

		Int.	Cours 24 mai.	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		—	119 85	—
	Trois pour cent		—	84 15	—
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—	—
	Anc. differée anc.		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	102	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	885	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Amsterdam du 26 Mai.

		Int.	Cours 26 mai.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	2½	60 7/16	60 3/8	60 3/8
	Dito dito	3	—	72 11/16	—
	Dito en liquidation	3	—	—	—
	Dito dito	4	—	93	—
	Dito des Indes	4	—	93 5/16	—
	Syndicat	4½	—	—	—
	Dito	3½	—	88 7/8	—
	Société de Commerce	4½	170 3/8	170 3/8	170 3/8
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 5/8	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104 7/8	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	69 5/8	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	89 7/8	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	5	—	88 1/2	—
Espagne	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Diferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	20 9/16	—
	Dito	3	—	37 5/8	—
	Coupons Ardoins		—	19	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito [illegible]				
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	58 ¼	58 ¼	—

Bourse d'Anvers du 26 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard. 5 % 19 7/8 A. — Dette différée ancien, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 62 P. Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin 19 7/8 A., 15/16 P.

PÉRIODE D'ÉTÉ.

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET RHÉNAN.

Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Arnhem par Amsterdam et Utrecht.

Départ de La Haye		Départ de Harlem		Arrivée à Amsterd.		Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnhem.	
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.
7	—	8	33	9	3	6	40	7	50	9	30
9	45	11	17	11	47	10	10	11	20	1	—
12	45	2	3	2	30	4	35	5	45	7	25
4	15	5	46	6	16	8	—	9	10	10	50
7	45	9	17	9	47						

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye [illegible]

Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Amsterd.		Départ d'Amsterd.		Départ de Harlem.		Arrivée à La Haye.	
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.
6	10	7	50	9	00	7	15	7	50	9	12
11	15	12	55	2	05	10	—	10	35	12	2
4	5	5	45	6	55	1	—	1	30	2	47
	30	9	10	10	20	4	30	5	5	6	31
						8	—	8	35	10	3

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat.*

maneiers modernes, et qu'il y ait autant d'incohérence dans ses idées et autant d'impropriété dans son langage qu'on en trouve dans les romans-feuilletons. Entre Adrienne et la Sainte-Colombe, il ne peut y avoir qu'un rapport de ressemblance ou de différence, on les compare ; entre une bague et un chat, un collier et un poisson, il y a un rapport d'appropriation, d'usage : on constate qu'un chat ne peut se servir d'une bague, un poisson d'un collier. La phrase de M. Sue revient donc à ceci : Adrienne ressemble à la Sainte-Colombe, comme un chat se sert d'une bague, un poisson d'un collier ; ce qui est un des plus épouvantables solécismes qui aient été commis, de mémoire de rhétoricien. Voltaire est là pour dire que les jésuites parlaient et enseignaient un autre langage. L'auteur d'un semblable solécisme aurait eu, dans les colléges de la compagnie, à s'expliquer devant le donneur de férule. Cependant, faute de ce solécisme, tout le dénoûment de M. Sue s'évanouit. Cela prouve d'une manière très-claire qu'il ne l'avait pas pris dans les entrailles de son sujet, et que c'était seulement un dénoûment postiche, cousu arbitrairement au roman, sans en ressortir par le progrès logique des causes et des conséquences.

Ce n'est point la seule observation qu'il y ait à présenter sur ce passage. M. Sue, par la bouche de Rodin, a promis de ne plus employer de moyens matériels pour agir sur les héritiers Rennepont. Mais qu'est-ce donc que cette plante exhilarante de l'Inde dont la vapeur enivrante jette Djalma dans un état d'hallucination et de somnambulisme fiévreux ? Est-ce que ce n'est pas là un moyen matériel, comme l'incendie qui consume la manufacture de François Hardy ? Comment en outre Djalma, qui connaît la perversité et la perfidie de Faringhea, l'a-t-il gardé à son service, et comment l'a-t-il suivi dans une maison inconnue en tombant dans un piége aussi grossier ? Comment enfin Rodin n'a-t-il pas prévu qu'en faisant commettre à Djalma ce double meurtre, il devait nécessairement arriver qu'il y aurait une enquête, que, dans cette enquête, la Sainte-Colombe serait interrogée, qu'elle serait naturellement obligée d'expliquer comment l'assassin et la personne assassinée s'étaient trouvés chez elle, qu'elle nommerait Nini Moulin, et que Nini Moulin nommerait Rodin lui-même pour se justifier ? De sorte que si Rodin avait imaginé cette combinaison au lieu d'être le plus habile des hommes, il en serait le plus maladroit et le plus imprudent.

Encore faut-il admettre que le prince Djalma s'empoisonne, après avoir commis le double meurtre ; que mademoiselle de Cardoville sorte à point nommé de sa chambre pour le rencontrer, et qu'elle s'empoisonne avec lui : résultats qui ne se rattachent pas naturellement à la combinaison de Rodin, et que, par conséquent, il n'a pu avoir eus en vue, et que le romancier en a fait arbitrairement sortir.

Que dire enfin de ce duel mélodramatique ménagé par Rodin entre le [illegible] et l'abbé d'Aigrigny ? Comment le maréchal Simon a-t-il [illegible] par Gabriel, le fils adoptif de Dagobert, du [illegible] de [illegible] ne voit qu'il faut encore ici que M. Sue aide étrangement [illegible] chapeau crasseux ? Dans ce duel, il y a trois alternatives possibles : ou le maréchal Simon sera tué, ou l'abbé d'Aigrigny, ou enfin tous les deux s'entre-tueront. Cette dernière issue est la plus improbable ; par conséquent Rodin n'a pas dû la prévoir : c'est pourtant celle qui se réalise, et il faut qu'elle se réalise, car tous les plans de Rodin sont déconcertés si le maréchal Simon sort vivant du combat ; et si l'abbé d'Aigrigny y survit, Rodin est personnellement exposé à sa dénonciation, car il l'a enfermé, lui, désarmé, avec un homme armé qui en voulait à sa vie. Rodin, dans cette circonstance, a donc fait une chose souverainement imprudente, et s'il gagne la partie, c'est que M. Sue est là pour piper les dés.

Nous ne parlerons point de la grande tuerie du dénouement ; elle prouve que le terrible, comme le sublime, est voisin du ridicule. Nous croyons inutile aussi d'insister sur la convocation de tous les cadavres des membres de la famille Rennepont, rassemblés à grands frais pour figurer dans un tableau final qui produit à peu près, sur Rodin, le même effet que produisaient sur les Anglais les feux d'artifice que les Chinois tiraient à grand renfort de fusées pour effrayer les barbares. Quand on en arrive à ces excentricités, l'art perd ses droits. Les figures de Curtius, comme le dit très-bien Rodin, ne relèvent pas de la critique.

Voilà comment l'auteur du *Juif errant* a respecté les règles de l'art ; vous savez quel compte il a tenu de celles de l'histoire, de la morale, de la religion, de la philosophie : vous pouvez donc maintenant apprécier complétement cette œuvre.

Quelques personnes se sont étonnées de la persévérance avec laquelle nous avons discuté les défauts et les torts d'un livre qui ne leur paraissait point mériter une attention aussi soutenue. Nous ne regrettons point le temps que nous lui avons donné. C'est le feuilleton-roman tout entier que nous avons poursuivi dans une de ses expressions les plus dangereuses, les plus passionnées et les plus cyniques, et, quoi qu'en dise le *Constitutionnel*, c'est la conspiration d'une idée ambitieuse de M. Thiers, d'un intérêt matériel de journal et d'une spéculation anti-religieuse que nous avons dévoilée.

Certes, si l'on ne considère que la valeur du *Juif errant*, nous avons eu tort ; l'auteur, qui est en vain remonté jusqu'à Montesquieu, à Rabelais et à Voltaire, pour trouver un compagnon ou un précurseur, aurait été peut-être plus heureux s'il était redescendu jusqu'à Rétif de la Bretonne et jusqu'à Mercier, et le *Tableau de Paris*, et le *Hibou nocturne*, lui auraient offert les analogies qu'il cherchait. Mais, si l'on envisage le danger moral et social de ces publications, le torrent d'idées fausses et dangereuses qu'elles apportent dans la circulation intellectuelle, et qui sont acceptées par les imaginations ardentes et les esprits dépourvus d'études, on trouvera peut-être que nous avons rendu un service. Il est impossible d'analyser tous les feuilletons-romans qui paraissent ; mais il est bon que la critique en fusille quelques-uns devant le rang, ne fût-ce que pour servir d'exemple aux autres, pour maintenir avec les droits du bon sens les traditions de la littérature française, et pour avertir le lecteur du peu de fond de ces ouvrages, qui demandent à être lus aussi rapidement qu'ils sont faits, et qui ne tiennent pas devant un examen un peu sérieux.

M. Sue avait des droits particuliers à notre préférance ; c'est un romancier dogmatique qui, après qu'il a composé ses romans, cherche à y découvrir un but philosophique en y cousant tant bien que mal quelques lambeaux d'utopies. C'est ainsi qu'il a découvert, après avoir composé neuf volumes du *Juif errant*, que son principal objet avait été de dérouler le tableau de la fraternité humaine s'éclairant aux lumières de la science. M. Sue, qui écrit aux archevêques pour leur proposer, avec une [illegible] pleine de condescendance, et comme si la question était [illegible] entre lui et les prélats autour d'un bol de punch, dans une soirée de lansquenet, de parier cinquante louis que douze filles de mauvaise vie, prises au hasard, auront fait autant de bonnes actions qu'autant de membres de leur clergé, M. Sue n'en a pas moins découvert aussi que c'était par esprit de parti qu'on lui reprochait ses attaques envers la religion, qu'il ne combat que dans ses dogmes, sa morale, ses traditions, ses sacrements, enfin dans tout ce qui la constitue.

C'est avec la même bonne foi qu'au moment de terminer son livre, l'auteur, pour répondre aux critiques dont il a été l'objet, pose les questions suivantes : « Est-ce exciter les pauvres contre les riches que de montrer » Adrienne appelant la Mayeux sa sœur ? Est-ce exciter les ouvriers contre » les fabricants, que de montrer Hardy jetant les premiers fondements » d'une maison commune ? Nous avons supposé des membres de la compagnie de Jésus, agissant selon l'esprit de leurs abominables livres ; mais » avons-nous prétendu que les membres de la compagnie de Jésus trempassent tous dans ces infamies ? Pas le moins du monde. »

On peut faire à toutes ces questions une réponse affirmative. Oui, en montrant Adrienne de Cardoville, la grande dame fouriériste, vivant dans un monde imaginaire, sur le pied de l'égalité et de la fraternité avec l'ouvrière, M. Sue a excité les classes laborieuses contre les classes supérieures, qui, dans le monde réel, ne sont point dans ces rapports avec les personnes placées dans des conditions d'éducation toutes différentes. Oui, en exaltant Hardy, le fabricant du monde utopiste, fondant la maison commune, M. Sue a excité les ouvriers contre les fabricants du monde réel, qui ne fondent pas des maisons de ce genre.

Quant aux jésuites, ce ne sont pas quelques jésuites, c'est la compagnie de Jésus tout entière, dirigée par son chef, que M. Sue a montrée marchant à la spoliation par le meurtre, le suicide, avec la coopération de la majorité du sacré-collége et de plusieurs évêques ; et Gabriel, le seul beau caractère qu'il prête au christianisme, meurt destitué, de [illegible] et interdit, de sorte que l'auteur retire d'une main à la religion ce qu'il semblait lui avoir donné de l'autre.

Cette hypocrisie est un tort moral à ajouter à tous les torts de cette œuvre, qui a des tendances anti-sociales, irréligieuses et immorales, avec des prétentions à être morale, religieuse et sociale ; et c'était pour nous une raison de plus de déchirer les masques sous lesquels ces tendances subversives essayent de se dissimuler. S'il fallait résumer, par une image, l'effet que nous produit l'ensemble de ce livre qui remue de si grandes machines pour arriver à de si petits résultats, nous la trouverions dans le livre même. Que reste-t-il des trésors entassés dans le coffre du *Juif errant*, quand Samuel a approché des 212 millions l'allumette enflammée ? Une légère fumée qui se dissipe presque aussitôt, en laissant une mauvaise odeur après elle. C'est aussi tout ce qui restera du *Juif errant*.